

Plan Local d'Urbanisme de **AVANNE-AVENEY**

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Vu pour rester annexé à la délibération du 24.05.2018

Révision prescrite le 20.12.2013

Dossier arrêté le 23.02.2017

PLU approuvé le 24.05.2018

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

JURA

32 rue Rouget de Lisle - BP 20460 - 39007 LONS LE SAUNIER CEDEX

☎ : 03 84 86 19 10 / 📠 : 03 84 86 19 19

Email : contact@jura.soliha.fr **site internet :** www.jura.soliha.fr



SCIENCES ENVIRONNEMENT

Bureau d'études d'ingénierie, conseils
et services

AGENCE DE BESANCON - Siège social - 6, boulevard Diderot - 25000
BESANCON

☎ : 03.81.53.02.60

Email : besancon@sciences-environnement.fr

site internet : www.sciences-environnement.fr

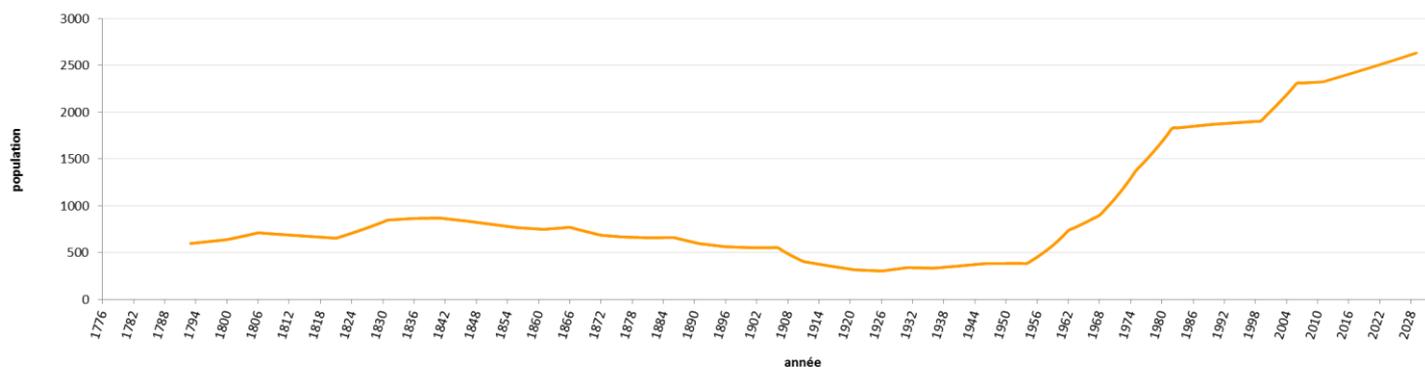
ORIENTATION 1 « ASSUMER » LE STATUT DE COMMUNE PERIPHERIQUE	6
1.1. UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITE	6
1.1.1. 2 650 HABITANTS A L'HORIZON 2029	6
1.2. SATISFAIRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS POUR TOUS	7
1.2.1. LES BESOINS « QUANTITATIFS »	7
1.2.2. LES BESOINS « QUALITATIFS »	7
1.2.3. UN HABITAT ATTRACTIF ET MOINS CONSOMMATEUR D'ESPACE : LA DIVERSIFICATION DES FORMES BATIES.	8
ORIENTATION 2 AVANNE-AVENEY UN POLE URBAIN DYNAMIQUE	9
2.1. UNE QUALITE D'ACCES AUX SERVICES A PRESERVER	9
2.1.1. REpondre aux attentes et aux besoins de la population...	9
2.1.2. ACCES AU TRES HAUT DEBIT	9
2.1.3. SANTE	9
2.1.4. POLE SCOLAIRE	11
2.1.5. COMMERCES	11
2.2. EMPLOI ET AUTONOMIE DU TERRITOIRE	12
2.2.1. PRESERVER LE SOCLE D'EMPLOIS COMMUNAL	12
2.2.2. TOURISME ET LOISIRS	12
ORIENTATION 3 TRANSPORT & DEPLACEMENTS	14
3.1. COMPLETER LE MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE	14
3.2. HIERARCHISER LA VOIRIE PAR DES TRAITEMENTS SPECIFIQUES (EMPRISES, MATERIAUX...) EN FONCTION DU ROLE DE LA VOIRIE	15
3.3. AMELIORER LA DESSERTE EN TC - BUS	15
3.4. PROLONGER LE MAILLAGE DE CHEMINEMENTS DOUX	16
3.5. STATIONNEMENTS	16
ORIENTATION 4 ESPACES PUBLICS / CENTRALITES ESPACES CREATEURS DE LIEN SOCIAL	17
4.1. DES CENTRALITES COMPLEMENTAIRES	17
4.1.1. PROLONGER LE CENTRE DU VILLAGE	17
4.1.2. FAIRE DE LA ZONE COMMERCIALE UN CCEUR DE QUARTIER OUVERT SUR L'AGGLOMERATION.	17
4.1.3. LA FUTURE SALLE POLYVALENTE	17
4.2. ACCROITRE L'OFFRE EN JARDINS FAMILIAUX	17
ORIENTATION 5 PAYSAGES/PATRIMOINE ET CADRE DE VIE	18
5.1. PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES URBAINS	18
5.1.1. UN HABITAT TRADITIONNEL PORTEUR D'UNE IDENTITE	18
5.1.2. PERMETTRE LE DEVELOPPEMENT DE TYPOLOGIES ARCHITECTURALES CONTEMPORAINES	18

5.1.3. ENCADRER LE CLOISONNEMENT DES ESPACES PRIVATIFS	18
5.2. UN CADRE NATUREL A PRESERVER	18
ORIENTATION 6 DEVELOPPEMENT URBAIN	19
6.1. LES OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN	19
6.1.1. CONSOMMATION D'ESPACE A VOCATION D'HABITAT	19
6.1.2. CONSOMMATION D'ESPACE A VOCATION D'ACTIVITE	20
6.2. DES EXTENSIONS URBAINES DICTEES PAR LES CONTRAINTES ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	21
6.2.1. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION	21
6.2.2. PRESERVER LES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES	21
6.2.3. LE PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN :	22
ORIENTATION 7 AGRICULTURE	23
7.1. RECONQUERIR LES ESPACES EN DEPRISE, LES FRICHES ET LES ZONES BOISEES AUX ABORDS DE LA VILLE	23
7.2. DEVELOPPER UNE AGRICULTURE PERI-URBAINE : MARAICHAGE	23
7.3. PRESERVER LES TERRES AGRICOLES ENTRE AVANNE-AVENEY ET MONTFERRAND	23
ORIENTATION 8 ENVIRONNEMENT	24
8.1. ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS	24
8.1.1. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN	24
8.1.2. PRENDRE EN COMPTE LE RISQUE D'INONDATION	24
8.2. PRESERVER LA BIODIVERSITE	24
8.3. LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION	24
8.4. PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	25
8.4.1. RESEAU D'ENERGIE	25

ORIENTATION 1 | « ASSUMER » LE STATUT DE COMMUNE PERIPHERIQUE

1.1. UN DEVELOPPEMENT DEMOGRAPHIQUE QUI S'INSCRIT DANS LA CONTINUITE

Le scénario retenu correspond à une prolongation du développement connu par la commune depuis les années 80. Ce scénario entre dans le cadre des attentes du PLH.



1.1.1. 2 650 habitants à l'horizon 2029

- Accroissement annuel de + 0.7 %
- 330 habitants supplémentaires en 15 ans

Les objectifs et enjeux de cet accroissement :

- Assumer « sa part » dans l'accueil de nouveaux ménages au sein d'une agglomération en constant accroissement
- Participer à son échelle au « renforcement » de la capitale franc-comtoise
- Assurer le renouvellement d'une population qui tend à vieillir
- Assurer la pérennité des équipements scolaires
-

1.2. SATISFAIRE AUX BESOINS EN LOGEMENTS POUR TOUS

1.2.1. Les besoins « quantitatifs »

Pour atteindre une population de 2650 habitants en 2029, 210 logements seront supplémentaires.

PLH : Les objectifs sont fixés en compatibilité avec les objectifs du SCOT.

Ils sont arrêtés à 84 logements dont 17 conventionnés (20 %) pour les 6 années 2013 - 2019.

A une échéance de 15 ans (échelle de projection du PLU) **cela représente 210 logements dont 42 conventionnés.**

1.2.2. Les besoins « qualitatifs »

Assurer le parcours résidentiel des ménages

Développer le parc locatif

Passer de 20.7 % à 25 % du parc - Soit de 170 logements à 257.

- Objectifs:
- Renouvellement de population
- Maintien et attraction des jeunes ménages (assurer le fonctionnement des équipements scolaires...)

Développer le parc locatif conventionné

- Satisfaire aux besoins
- des jeunes ménages dont les revenus ne sont pas toujours « assurés »
- des ménages modestes
- Assurer de la mixité dans la population
- Pour une meilleure répartition spatiale du parc aidé à l'échelle de l'agglomération

La commune ne compte en 2011 qu'un seul logement conventionné !!!

Les objectifs quantitatifs sont ceux fixés par le PLH + 42 logements (+ 44 pour arriver au chiffre « rond » de 45 logements conventionnés en 2029).

Accroître le nombre de petits (et moyens) logements (2 et 3 pièces)

- Objectif:
- répondre aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées.
- Limiter les coûts liés à l'entretien et au fonctionnement des logements trop vastes.
- Adapter l'offre à l'évolution de la taille des ménages

▫ Objectifs :

- Répondre au besoin d'une population croissante - en dehors de la population du centre Weinman, la population des plus de 75 ans représente environ 200 personnes.
- Permettre le maintien « au village » de ménages pour lesquels le maintien à domicile pose des difficultés (entretien, chauffage, mobilité...)

1.2.3. Un habitat attractif et moins consommateur d'espace : la diversification des formes bâties.

Les logements collectifs représentent moins de 15 % du parc de logement existant en 2011.

Développer l'habitat collectif et surtout l'habitat intermédiaire

▫ Objectif :

- concurrencer la maison individuelle
 - ✓ Espaces extérieurs / terrasses dignes de ce nom
 - ✓ Modernité et sobriété énergétique
 - ✓ Intimité et individualisation
- Les + de la commune par rapport aux communes rurales :
- ✓ Proximité des commerces et services
 - ✓ Proximité des transports en commun

ORIENTATION 2 | AVANNE-AVENEY UN POLE URBAIN DYNAMIQUE

2.1. UNE QUALITE D'ACCES AUX SERVICES A PRESERVER

2.1.1. Répondre aux attentes et aux besoins de la population....

Construction d'un complexe polyvalent

Avanne-Aveney ne dispose que d'une petite salle « de village » ne satisfaisant pas aux besoins divers d'une population de 2500 habitants.

- Objectifs : satisfaire aux besoins des habitants en matière de :
 - Sport et loisirs
 - Animation / salle des fêtes
 - Culture (théâtre...)
 - Salles de réunions
 - périscolaire

Créer un nouveau Cimetière

L'autre besoin à court terme en matière d'équipement est celui de l'extension du cimetière.

Cette extension n'étant pas envisageable sur le site existant, la création d'un nouvel équipement doit être envisagée.

La localisation de l'équipement doit dans la mesure du possible être aisément accessible, notamment pour les personnes âgées.

Cette localisation sera cependant soumise aux impératifs en termes de composition du sous-sol et d'infiltration des eaux.

2.1.2. Accès au très Haut débit

Permettre un accès au très haut débit à tous les habitants.

Programme du CG du Doubs, l'ensemble des habitants sera raccordé en 2020

2.1.3. Santé

Conforter l'existence du pôle santé

L'offre en matière de santé est satisfaisante, le regroupement des praticiens dans un périmètre restreint garantit l'attractivité du « pôle ».

2.1.4. Pôle scolaire

Préserver les équipements existants assurer leur pérennité pour

- Préserver l'attractivité de la commune
- Assurer un service de qualité aux habitants
- Conserver le dynamisme lié à la fréquentation de l'école

Renforcer la liaison piétonne entre le site de l'école et l'aire de stationnement du stade.

2.1.5. Commerces

Préserver les commerces de proximité du centre du village

Ces commerces participent au dynamisme du cœur du village.

La baisse de fréquentation doit être jugulée par l'amélioration de la capacité en stationnements, par l'amélioration de l'accessibilité des espaces publics (trottoirs).

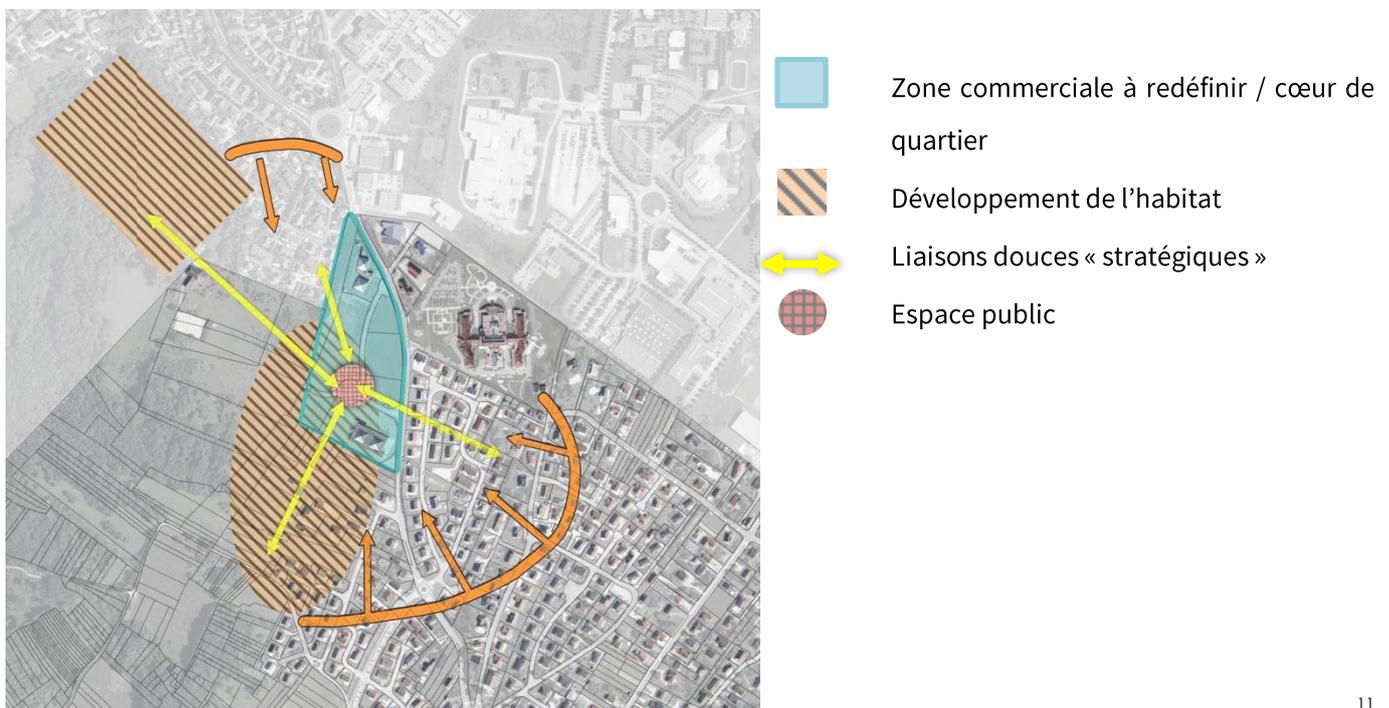
Le renforcement de la diversité de l'offre permettrait une amélioration générale de la fréquentation (synergie).

Redéfinir la vocation de la zone commerciale, « lotissement d'activités »

- Privilégier le développement de commerces et de services de proximité
- Dynamiser la zone par l'implantation de commerces / services « moteurs » générant une attractivité forte
- Ouvrir la vocation de la zone pour créer une mixité commerce/habitat

Créer un cœur de quartier et renforcer cette centralité naissante

- Repenser l'aménagement de la zone en intégrant son environnement et en envisageant les liaisons douces avec les zones d'habitat proches situées sur la commune de Besançon
- Redéfinir les vocations aux abords de la zone en privilégiant l'habitat et les équipements collectifs pour donner corps à un nouveau quartier
- Structurer l'ensemble autour d'un espace public fédérateur.
- Donner plus de perméabilité à la RD au droit de la zone commerciale pour renforcer son rôle de proximité



2.2. EMPLOI ET AUTONOMIE DU TERRITOIRE

2.2.1. Préserver le socle d'emplois communal

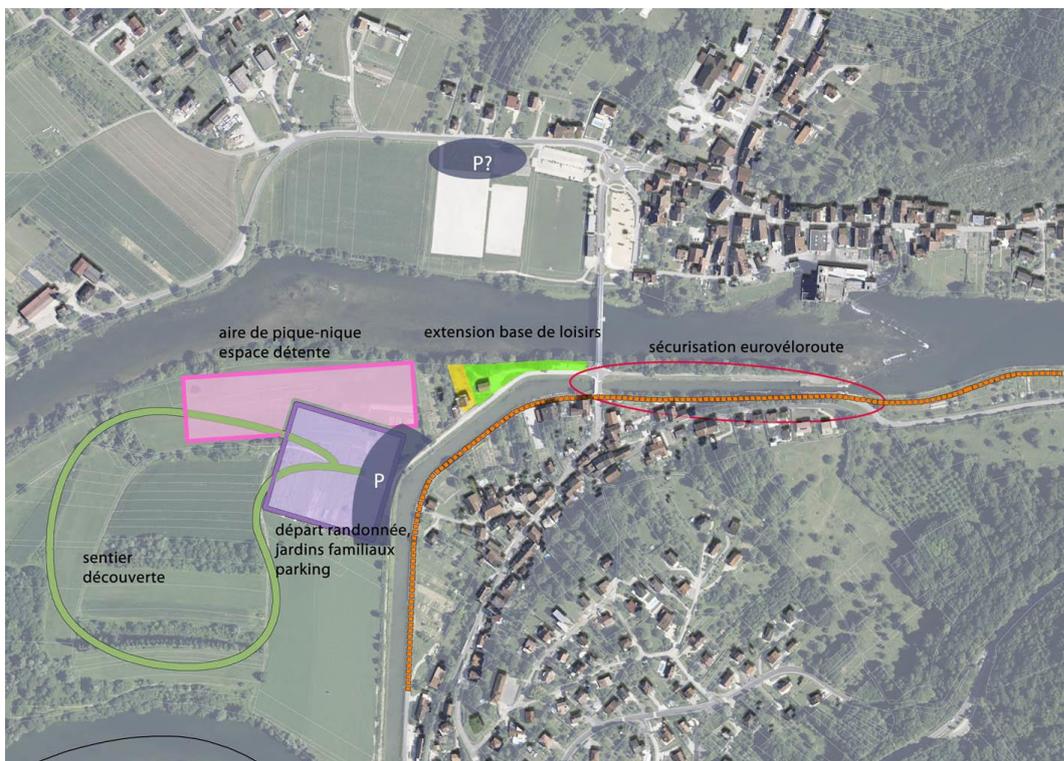
Un degré d'autonomie (théorique) important à préserver

- Favoriser la mixité des fonctions habitat/activité
- Préserver la capacité d'accueil « artisanale »
- Secteur de la belle Etoile : maintenir les activités sans extension de la zone



2.2.2. Tourisme et loisirs

Avanne-Aveney est le siège d'une activité touristique mais elle est surtout identifiée comme « base de loisirs » de l'agglomération. C'est une porte ouverte sur l'espace naturel et les loisirs que l'on peut y pratiquer.



Développer/valoriser l'offre touristique (en valorisant les atouts naturels de la commune...)

- Base nautique et Boucle du Doubs
- Eurovéloroute

Avanne-Aveney un site attractif saturé en stationnements...

- Développer la capacité en stationnement pour faire face à l'accroissement de la fréquentation.

Faciliter l'émergence d'une capacité d'hébergement touristique

- Développer le parc de meublés touristiques (gîtes...)
- Permettre la création d'un (ou plusieurs..) établissement hôtelier.

ORIENTATION 3 | TRANSPORT & DEPLACEMENTS

Les grands objectifs :

- ❑ Limiter le transit à travers le vieux village
- ❑ sécuriser la traversée de l'agglomération d'Avanne
- ❑ assurer le bouclage de certains quartiers isolés

3.1. COMPLETER LE MAILLAGE ROUTIER DU TERRITOIRE



- ❑ Bouclage par le Vallon
- ❑ Liaison rue du Revirement, rue des Gravieres

3.2. HIERARCHISER LA VOIRIE PAR DES TRAITEMENTS SPECIFIQUES (EMPRISES, MATERIAUX...) EN FONCTION DU ROLE DE LA VOIRIE

Objectifs :

- Assurer des déplacements sécurisés notamment pour les usages doux.
- Définir la place des modes doux dans tout aménagement (nouveau – ou réfection de l'existant)
- Dynamiser la vie des quartiers d'habitation en redonnant à la rue sa fonction d'espace public

Axes majeurs – intercommunaux et inter-quartiers

- Voie douce en site propre
- Recul des constructions
- Trame verte longitudinale (+noues)

Les voies « de distribution » desserte/liaison

- Assurer la sécurité des piétons – création de trottoirs larges et confortables
- Limiter la vitesse des déplacements (obstacles ...)

Traiter les voies de desserte en voies mixtes

- Transformer la route en rue.
- Transformer l'espace routier en espace public créateur de lien social et animateur de la vie du quartier
- Espace partagé priorité aux piétons et cyclistes



3.3. AMELIORER LA DESSERTE EN TC - BUS

Bouclage par le vallon

- Desservir le cœur du village (école, commerces..)
- Desservir le stade
- Desservir la zone d'activités
- Desservir les futures zones d'habitation ou d'équipement

Adapter le développement urbain aux possibilités de desserte en TC

- Privilégier le développement de sites desservis ou pouvant être desservis
- Densifier l'urbanisation à proximité des espaces desservis en TC



3.4. PROLONGER LE MAILLAGE DE CHEMINEMENTS DOUX

- Relier le réseau de voies douces avec celui de l'agglomération notamment par les rives du Doubs / Port Douvot.
- Assurer une liaison privilégiée
 - entre l'école et la future salle polyvalente
 - entre l'école et les futurs quartiers d'habitation
- Mettre les déplacements doux au cœur de la conception de l'aménagement des zones à urbaniser
- Relier les quartiers pavillonnaires de la rue de Chenoz / rue des Blottets à la zone commerciale



3.5. STATIONNEMENTS

- Rechercher la mutualisation, dans les futurs projets d'aménagement, d'équipements
- Accroître la capacité de stationnement à destination des activités de loisirs :
 - Sur le site du stade
 - Sur le site de l'ENS de la boucle du Doubs
 - Sur le site des jardins familiaux à l'entrée d'Aveney depuis Beure.
- Mettre en place un parking-relais au niveau de la future salle polyvalente
- Centre ancien : limiter la saturation des rues étroites par les véhicules en stationnement

ORIENTATION 4 | ESPACES PUBLICS / CENTRALITES

ESPACES CREATEURS DE LIEN SOCIAL

4.1. DES CENTRALITES COMPLEMENTAIRES

L'agglomération d'Avanne-Aveney sera structurée autour de 4 pôles d'animation

- Le centre-village qui cumule différentes fonctions
- le stade
- la future salle polyvalente
- la zone commerciale

4.1.1. Prolonger le centre du village

- Affirmer le rôle administratif et institutionnel du cœur du village.
- Préserver le dynamisme lié aux activités de services et de commerces

4.1.2. Faire de la zone commerciale un cœur de quartier ouvert sur l'agglomération.

4.1.3. La future salle polyvalente

La salle polyvalente sera un espace d'animation important de la commune.



4.2. ACCROITRE L'OFFRE EN JARDINS FAMILIAUX

- Préserver et requalifier les jardins familiaux existants le long de la route de Beure.
- Créer un nouveau site sur l'ENS de la boucle du Doubs (programme porté par le conseil départemental du Doubs)

ORIENTATION 5 | PAYSAGES/PATRIMOINE ET CADRE DE VIE

5.1. PRESERVER LA QUALITE DES PAYSAGES URBAINS

5.1.1. Un habitat traditionnel porteur d'une identité

L'identité du village rural vigneron s'est noyée dans le développement urbain qu'a connu la commune.

Seul le bâti traditionnel du cœur des deux villages rappelle ce passé, ainsi que quelques reliquats de vignes et de vergers qui occupent encore certains coteaux de la commune.

- ❑ Préserver les caractéristiques architecturales du patrimoine bâti traditionnel
- ❑ Préserver le patrimoine bâti d'exception

5.1.2. Permettre le développement de typologies architecturales contemporaines

L'architecture contemporaine doit trouver sa place dans l'évolution de la commune

- ❑ dans les nouveaux quartiers, ainsi que dans les zones pavillonnaires existantes elle doit pouvoir s'exprimer librement
- ❑ dans le bourg ancien, sa place doit se limiter à l'accompagnement et à la mise en valeur du bâti traditionnel

5.1.3. Encadrer le cloisonnement des espaces privatifs

Le traitement des limites (clôtures) entre l'espace public et l'espace privé est essentiel dans la constitution d'un paysage urbain et le droit de se clore est un droit fondamental défini par le code civil.

L'aspect des clôtures devra être adapté aux enjeux urbains et différencié selon les sites.

5.2. UN CADRE NATUREL A PRESERVER

- ❑ Préserver la « colline » du château
- ❑ Préserver les espaces boisés constituant les limites paysagères de la commune
- ❑ Préserver les coteaux arboricoles et viticoles
- ❑ Valoriser le Doubs / préserver – recréer des accès à la rivière



ORIENTATION 6 | DEVELOPPEMENT URBAIN

Où et comment implanter les 210 logements ?

6.1. LES OBJECTIFS CHIFFRES DE MODERATION DE LA CONSOMMATION DE L'ESPACE ET DE LUTTE CONTRE L'ETALEMENT URBAIN

6.1.1. Consommation d'espace à vocation d'habitat

Densifier le du tissu urbain existant

Tenir compte de la vacance :

Le taux de vacance actuel est de 4.6 %, c'est un taux particulièrement bas qui traduit une tension sur le marché du logement. Un taux moyen devrait se situer aux alentours de 6 à 7 %.

La capacité d'accueil de nouveaux ménages du parc de logements vacants peut donc être considérée comme nulle.

Rotation des ménages dans le parc de logement existant

Le renouvellement des ménages dans le parc de pavillonnaires en accession datant des années 50 à 70 devrait s'accélérer dans les années à venir.

Il n'est cependant pas quantifiable ni maîtrisable.

Renouvellement urbain

Le potentiel de renouvellement urbain aisément identifiable est nul sur la commune. Il n'existe pas de bâtiments ou d'ensemble de bâtiments désaffectés ou de mauvaise facture apparente et qui mériteraient d'être détruits pour reconstruire en lieu et place de nouvelles unités. Cela ne signifie pas qu'il n'y a aucun potentiel, mais sa quantification n'est pas possible.

Bimby (build in my backyard)

Le potentiel représenté par l'hypothèse de densification du tissu existant n'est pas plus aisément quantifiable. Il n'est pas possible d'envisager le nombre de propriétaires prêts à rediviser leur parcelle pour y construire (ou vendre) de nouveaux logements.

L'observation du tissu bâti – taille du parcellaire et disposition de la construction sur la parcelle permet d'identifier environ 70 cas où une construction pourrait s'insérer entre les constructions existantes (avec parfois des regroupements de parcelles après division).

L'hypothèse retenue est que 15 % des cas identifiés se réalisent à 15 ans, soit 10 logements environ.

Urbaniser en priorité les dents creuses

L'analyse des dents creuses permet en revanche d'identifier un potentiel bien plus concret et relativement important sur Avanne-Aveney.

Le SCOT demande qu'il ne soit tenu compte que des dents creuses de plus de 2 500m² dans le calcul du potentiel constructible, soit 1.8 ha.

Des extensions urbaines au plus proche des besoins exprimés

Récapitulatif des perspectives et des besoins :

Besoins en logement	210	
Capacité en Bimby	10	
200 logements à 23 lgt/ha nets	8.7	ha
200 logements à 18 lgt/ha bruts	11.1	ha
Dents creuses SCOT	- 1.8	ha
Besoins en extension	9.3	ha

La réduction chiffrée de la consommation d'espace :

La modération de la consommation d'espace résultera essentiellement de l'application d'une densité supérieure à ce qui s'est pratiqué au cours des années passées pour les opérations de création de logements. On passera ainsi d'une **densité moyenne de 10 logements /ha à 23.**

Le rythme de consommation annuelle de superficies dédiées au logement passera de 0.9 ha/an à 0.7ha/an.

6.1.2. Consommation d'espace à vocation d'activité

Les zones d'activité communales ne connaîtront pas d'extension.

La zone commerciale qui n'est que partiellement construite verra sa vocation ouverte à l'habitat.

6.2. DES EXTENSIONS URBAINES DICTÉES PAR LES CONTRAINTES ET LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

6.2.1. Prendre en compte le risque d'inondation

- Prendre en compte le zonage du PPRI
- Protéger les zones humides qui ont un rôle tampon

6.2.2. Préserver les milieux naturels remarquables

- les zones humides, les milieux aquatiques
- les pelouses sèches,
- l'arc boisé périurbain identifié par le SCOT
- ...



6.2.3. Le projet de développement urbain :

Privilégier le développement urbain par rapport aux centralités existantes ou en devenir

La priorité sera donnée au développement urbain en continuité de la zone commerciale dont la vocation sera redéfinie.

Limiter les possibilités de développement d'Aveney aux dents creuses :

Afin de tenir compte

- du caractère très résidentiel et de son cadre paysager
- de l'accessibilité limitée due au pont sur le Doubs
- de l'absence de transports en commun

Vocation des espaces :

Zone commerciale :

Favoriser une mixité commerces/services de proximité et habitat dense
Créer un cœur de quartier

Extension ouest de la zone commerciale :

Zone d'habitat qui sera aménagée en « convergence » vers le cœur de quartier

Le vallon :

Ce site présente des caractéristiques intéressantes pour l'implantation d'équipements structurants tels que la salle polyvalente et le cimetière.

Au vu des superficies qui peuvent être dégagées, une partie pourra être dédiée à de l'habitat (partie nord)



ORIENTATION 7 | AGRICULTURE

7.1. RECONQUERIR LES ESPACES EN DEPRISE, LES FRICHES ET LES ZONES BOISEES AUX ABORDS DE LA VILLE

Les enjeux sont d'ordre

- Paysager
 - Historique et patrimoniaux
 - Ecologique (biodiversité)
-
- Permettre le maintien (ou la reconquête) d'un corridor agricole (viticulture, arboriculture...) entre l'espace urbain et les massifs forestiers.

Ces espaces pourront difficilement être le siège d'une activité économique « rentable ». La mise en place d'actions portées par une ou des associations peut être un moyen d'atteindre l'objectif.

7.2. DEVELOPPER UNE AGRICULTURE PERI-URBAINE : MARAICHAGE

- Développer l'agriculture de proximité et une économie de circuit-courts (programme en cours porté par la CAGB).

7.3. PRESERVER LES TERRES AGRICOLES ENTRE AVANNE-AVENEY ET MONTFERRAND

ORIENTATION 8 | ENVIRONNEMENT

8.1. ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS

8.1.1. Prendre en compte le risque de mouvements de terrain

- Recommander la réalisation d'une étude géotechnique préalablement à tout projet de construction dans les zones de risques maîtrisables identifiés par le BRGM

8.1.2. Prendre en compte le risque d'inondation

- Limiter l'imperméabilisation des sols
- Limiter les effets de l'écoulement des eaux pluviales en favorisant une infiltration à la parcelle si la nature du sol le permet
- Prendre en compte le PPRI
- Protéger les zones humides qui ont un rôle tampon

8.2. PRESERVER LA BIODIVERSITE

- Protéger les milieux naturels remarquables
- Mettre en valeur l'ENS de la boucle du Doubs
- Maintenir et préserver les corridors écologiques

8.3. LIMITER LES EFFETS DE L'URBANISATION

- Limiter l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux pluviales
- Réduire les rejets dans le milieu naturel

8.4. PROMOUVOIR L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES ET REDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

- Limiter l'étalement urbain
- Favoriser les déplacements doux et les transports en commun
- Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables

8.4.1. Réseau d'énergie

Promouvoir la mise en œuvre de réseaux d'énergie (réseau de chaleur...) source d'économies, à l'occasion de

- La réalisation/réhabilitation d'équipements collectifs
- La construction de programmes de plus de 20 logements